

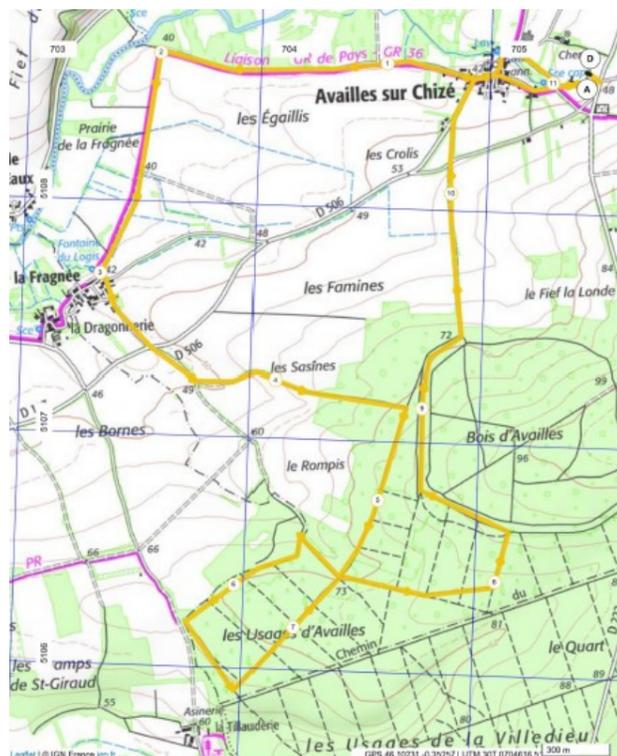
## RETENEZ CETTE DATE : SAMEDI 25 MAI 2019 À AVAILLES SUR CHIZÉ

Flâneurs, marcheurs, amateurs de promenades bucoliques, goûteurs de forêts ombragées et de fraîcheur des eaux, cette journée est faite pour vous !

Une randonnée d'environ 2 heures est désormais fléchée à Availles sur Chizé.

Une boucle d'environ 11 kilomètres est balisée en jaune au départ de la salle des fêtes d'Availles sur Chizé.

Le tracé passe dans Availles sur Chizé, frôle La Boutonne, traverse La Fragnée puis la forêt communale pour redescendre vers Availles. Cet itinéraire fait partie du plan départemental des itinéraires de randonnée pédestre.



Le balisage peinture réalisé par des élus de la commune sera prochainement complété de mâts directionnels financés et posés par le conseil départemental des Deux Sèvres.

**Vous êtes invités ainsi que vos amis à la balade inaugurale le SAMEDI 25 MAI 2019**

**Rendez-vous 9h00 salle des fêtes d'Availles.**

Un café-brioche vous sera proposé avant un départ donné à 9h30.

Le circuit sera agrémenté de points d'arrêt commentés.

Au retour prévu vers 12h45 le repas tiré du sac sera partagé à proximité de la mairie d'Availles.

L'apéritif sera offert aux marcheurs !

## ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019

**Les électrices et électeurs sont informés que la commune de Chizé ne comporte plus désormais qu'un seul bureau de vote situé à l'école de Chizé.**

**Il sera ouvert de 8h00 à 18h00.**

**Pour toute information le secrétariat est à votre disposition.**

### Mairie de Chizé

30 rue de l'Hôtel de Ville  
79170 CHIZÉ

Tél : 05 49 04 63 30

Horaires d'ouverture :

Lundi 14h - 17h30

Mardi 14h - 17h30

Mercredi 9h - 12h30

14h - 17h30

Jeudi 14h - 19h00

Vendredi 14h - 17h30



[mairie.chize@wanadoo.fr](mailto:mairie.chize@wanadoo.fr)



### LE MOT DU MAIRE

Madame Monsieur,

Il y a quelques mois, les élus de l'ex-canton de Brioux étaient invités par la direction départementale des services fiscaux à une présentation de la réorganisation des « perceptions ».

Lorsque le mot réorganisation est utilisé, c'est parfois mauvais signe...

Ce mot masque souvent le terme « suppression de postes ».

Madame la directrice des services fiscaux annonça sans rire : « *la trésorerie de Brioux sera fermée, pour mieux vous servir* ». Ce qui pourrait être vu comme un sketch n'a rien de comique.

Bien sûr, ce sont les éléments de langage choisis par le service communication du ministère. Comment peut-on imaginer un instant que les habitants, les élus soient dupes ? Pourquoi déguiser les mots ? Pourquoi ne pas dire franchement : l'Etat fait des économies, le ministère de l'économie supprime des postes comme le font d'autres ministères.

Cette attitude qui consiste à choisir son vocabulaire de communication crée une méfiance, voire une défiance.

J'ai demandé franchement à Mme la directrice : « *quel est votre objectif en terme d'emplois ?* »

Là encore, la réponse manque de sincérité : « *je n'ai pas d'objectif* » répond-elle.

Comment un gouvernement peut-il déclarer en même temps s'intéresser aux territoires ruraux et y fermer des services publics ?

Certes ici et là des maisons de service au public (MSAP) devraient être lancées.

Je vous parie que sous peu, les collectivités locales financeront seules, la majeure partie de ces services.

Comme je l'ai dit au Préfet du département avant la fusion des communautés de communes : l'Etat fait des économies mais charge les collectivités locales.

Le mécanisme est simple : l'Etat confie des compétences aux collectivités sans donner à terme les financements. L'une des conséquences est la hausse de la fiscalité locale.

Alors il est facile pour l'Etat d'afficher une baisse des impôts tandis que certaines collectivités locales les augmentent(1).

Les financements de l'Etat aux collectivités locales ont diminué, les marges de manœuvre et le champ des compétences locales sont rognés. En France nombre d'élus désabusés, jettent l'éponge.

La volonté serait-elle de supprimer la base de notre démocratie locale : la commune ?

Le maire Daniel Barré

## BULLETIN MUNICIPAL



### DANS CE NUMÉRO

Nouvel employé municipal .....	2
Com Com Mellois Résultats et orientations budgétaires.....	2-3
Nouvel entrepreneur .....	3
Randonnée Availles .....	4
Elections europeennes..	4



(1) Lors du conseil de la communauté de commune « Mellois en Poitou » j'ai voté contre le budget parce que l'imposition reste trop forte. Nous n'étions qu'une dizaine de délégués votant contre ce budget communautaire.

## NOUVEL EMPLOYÉ MUNICIPAL

Depuis les départs de François SOUCHET et Lionel MARTIN, Laurent AUDEBERT a été secondé par la venue de Jean-Joseph LUNEAU (60 % du temps par convention avec la Commune de Le Vert).

Depuis le 1er avril, vous avez peut-être croisé un nouveau visage dans nos rues. Il s'agit de Monsieur David BORDET, 30 ans, originaire du territoire (natif et domicilié à Périgné), sélectionné pour ses compétences en horticulture.

En effet, après les travaux du centre bourg, la volonté de l'équipe municipale est de poursuivre l'embellissement de notre commune et de la rendre plus attrayante.

Pour ce faire :

- La sélection du nouvel employé a été faite sur les compétences horticoles,
- Nous avons augmenté la ligne budgétaire à 7 000 €, ce qui nous a permis d'acheter des plantes déjà repiquées par David, des bacs en bois et des fleurs (plus de 300 plants de variétés diverses) qui vont être prochainement mis en place.
- David n'est pas encore titulaire, il a été embauché dans un premier temps sur une période d'essai, afin d'apprécier son travail, son comportement, mais aussi ses propositions pour de futurs projets.

D'ailleurs, si vous avez quelques suggestions pour que notre village ne laisse pas indifférent, n'hésitez pas à nous les transmettre.



Didier Mounoury

## RÉSULTATS ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

### 1 Analyse du compte administratif 2018

On note un résultat global positif de 1 842 765,12 € avec un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2 738 333,74 € et un résultat déficitaire de la section d'investissement de - 895 568,12 €.

Le résultat 2017 déficitaire avait conduit au choix d'une forte hausse de la fiscalité en une seule fois, afin :

- de compenser le déficit structurel,
- d'anticiper les besoins à venir (peut-être le gymnase de Brioux sur Boutonne),
- de financer de nouveaux services indispensables au fonctionnement de la collectivité
- et enfin de ne pas augmenter la fiscalité dans les années à venir
- (on l'espère, mais, coût onéreux des projets en cours ou futurs, augmentation de la masse salariale, départ d'inter marché de Gournay,...)

Un excédent de fonctionnement 2018 était donc attendu et se trouve conforme aux prévisions. Il faut néanmoins apporter des nuances au regard des sous-consommations constatées en dépenses (organisation progressive des services, recrutements échelonnés, prises de compétences en cours d'année) et des recettes supplémentaires reçues (essentiellement fiscales).

L'excédent de fonctionnement serait alors de 1 311 150 €.

Au niveau des budgets annexes, on retiendra :

- ⇒ Le résultat positif pour TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) de 1 019 416,82 €
- ⇒ Le résultat négatif de la base de loisirs du Lambon nécessitant une subvention de la Communauté de Commune à hauteur de 280 000 €

## 2 Présentation du Budget Primitif 2019

A. Le budget de fonctionnement est estimé à 33 871 549 €

- Au niveau des recettes, les recettes fiscales représentent 22 671 386 €. Le Conseil Communautaire a décidé de ne pas modifier le taux des taxes, mais une augmentation des bases de 2 % pour la taxe d'habitation (TH) et la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) représente 530 666 €.
- Au niveau des dépenses, les charges de personnel représentent 36,18 % du budget soit 10 684 550 €.

B. Le budget investissement 2019 est estimé à 14 840 735 €, avec des projets importants prévus :

- Une résidence habitat jeunes à Celle sur Belle pour 1 131 500 €
- Une structure multi-accueil à Mougou pour 918 000 €
- Le gymnase de la Mothe Saint Héray pour 1 509 100 €

Un emprunt de 4 126 000 € sera nécessaire pour arriver à l'équilibre.

Devant ces résultats plutôt positifs, plusieurs élus, dont notre Maire, Daniel BARRÉ, ont demandé une baisse des taxes ménagères. Revenir symboliquement sur ces taux aurait été un signe pour les citoyens.

D'autres choix ont été faits ; d'augmenter par exemple les subventions aux associations passant de 1 471 000 € à 1 600 000 €.

Ces associations d'intérêt communautaire vont par ailleurs bénéficier de nouveaux locaux afin d'améliorer leur capacité à répondre aux usagers.

- L'association de gérontologie ira au site communal Les Remparts à Melle,
- La Maison du Pays Mellois sera réaménagée pour l'office du Tourisme, Toits Etc, OSAPAM et l'épicerie sociale,
- L'école Jules Ferry achetée à Melle sera aussi réaménagée pour l'école de Musique du Pays Mellois et Mot à Mot,
- Enfin l'ancienne trésorerie sera réaménagée pour BETA Pi.

On ne peut pas bien sûr nier l'importance de ces associations pour le développement de notre territoire, mais quelle aubaine pour la ville de Melle qui va voir son patrimoine immobilier rénové par le biais de la mutualisation.

Didier Mounoury

*Guillaume Béguier ouvre à partir du 22 mai  
chaque mercredi et vendredi de 17 h à 19h00  
une boutique ou seront disponibles à l'achat des poulets frais,  
des rillettes de volailles et de la cochonnaille en tous genres.  
Rendez-vous à la ferme de Chantermerle*